



Compte rendu de l'exercice 2022 des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public

Deuxième cercle

Modifié le	12 septembre 2023
Statut	Approuvé (séance du 20 septembre 2023 du Conseil-exécutif)
Classification	non classifié

Inhalt

1.	Développements globaux dans les blocs « Formation », « Santé », « Culture » et « Transports publics »	3
2.	Compte rendu des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public du deuxième cercle	5
	Aare Seeland Mobil AG (ASM)	5
	Ballenberg – Musée suisse en plein air	8
	Berner Oberland Bahn (BOB)	11
	Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)	13
	Musée historique de Berne	16
	Bühnen Bern	19
	Chemin de fer du Jura (CJ)	22
	Flughafen Bern AG	25
	Haute École ARC Neuchâtel, Berne, Jura (HE-Arc)	28
	Hôpital du Jura bernois SA (HJB SA)	30
	Haute École Pédagogique BEJUNE	33
	Immobilien-gesellschaft Wankdorf AG (IWAG)	35
	Musée des Beaux-Arts de Berne	37
	Made in Bern SA (auparavant : BE! Tourismus SA)	40
	Messepark Bern AG	42
	MOB – Compagnie de chemin de fer Montreux Oberland bernois SA	44
	RBS - Regionalverkehr Bern-Solothurn AG	46
	Éditions scolaires plus SA	48
	SA Salines Suisses	50
	SA Selfin Invest	54
	Spital Netz Bern Immobilien AG (SNBI AG)	57
	STI Beteiligungen AG	59
	Swisslos	62
	Zentrum Paul Klee - Maurice E. and Martha Müller Foundation	65

1. Développements globaux dans les blocs « Formation », « Santé », « Culture » et « Transports publics »

Les développements intervenus en 2022 dans les blocs « Formation », « Santé », « Culture » et « Transports publics » sont décrits ci-après. Il s'agit là de développements qui concernent dans la même mesure les organisations chargées de tâches publiques et les participations relevant de l'intérêt public relevant de chaque bloc.

Intitulé du bloc	Développements globaux
Formation Haute école spécialisée bernoise, Haute École Pédagogique, Université de Berne, Haute École ARC Neuchâtel, Berne, Jura (HE-Arc), Haute École Pédagogique BEJUNE	Le nombre élevé d'étudiantes et d'étudiants, qui est dû à des facteurs démographiques, les difficultés rencontrées dans le domaine des infrastructures ainsi que les désavantages subis dans le cadre de la concurrence internationale en matière de fonds de tiers à des fins de recherche et de recrutement des talents, qui sont dus à l'exclusion de la Suisse des programmes européens Horizon et Erasmus, ont marqué l'activité des hautes écoles lors de la période sous rapport.
Santé Hôpital du Jura bernois SA ¹ , Spital Netz Bern Immobilien AG (SNBI AG)	La pénurie de personnel qualifié, qui a continué de s'accroître dans le domaine de la santé en 2022, a considérablement influencé les résultats commerciaux des participations. Des opérations chirurgicales ont dû être repoussées et des lits fermés en raison de cette pénurie et de la surcharge de travail permanente du personnel, ce qui a eu des conséquences négatives sur l'évolution des produits d'exploitation. La situation critique en matière d'énergie et les ruptures de livraison de médicaments et de matériel médical, associées aux grandes difficultés de recrutement et de fidélisation du personnel et au renchérissement général, ont fait grimper les charges d'exploitation, sans que cela n'ait été pris en compte vu dans les tarifs convenus. Cela fait longtemps que la rémunération des prestations ambulatoires selon TARMED ne couvre pas les coûts pour les participations considérées. Plus le nombre de procédures de fixation des tarifs augmente, plus les risques liés à l'incertitude tarifaire s'accroissent. En conséquence, les marges EBITDA sont pour la plupart plus basses et les déficits parfois importants. Les liquidités, bien qu'actuellement suffisantes, pourraient rapidement se détériorer (comme à l'hôpital cantonal d'Aarau). Les cas hospitaliers n'ont que légèrement baissé, pour des effectifs presque inchangés, et ce en dépit des fermetures de lits. On observe parallèlement une hausse nette du nombre de prestations ambulatoires. Les analyses de l'égalité salariale ont révélé qu'aucune mesure n'est nécessaire dans ce domaine, quel que soit l'hôpital considéré (le feu est jaune ou vert d'après Logib Module 1).
Culture Musée historique de Berne, Bühnen Bern, Musée des Beaux-Arts de Berne, Ballenberg – Musée suisse en plein air,	Jusqu'à fin avril 2022, les actrices, acteurs et institutions culturels pouvaient demander des indemnités afin de limiter les pertes financières qu'ils ont subies en raison de l'annulation ou du report

¹ Précédemment dans le premier cercle

Zentrum Paul Klee - Maurice E. and Martha Müller Foundation

de manifestations, ou de la tenue de celles-ci dans un format réduit ou en raison des limitations de leur activité liées à la pandémie de COVID-19. En outre, les entreprises culturelles pouvaient demander des contributions à des projets de transformation, dans le but de s'adapter aux nouvelles réalités. Il reste à voir si ces projets porteront leurs fruits et comment évoluera le comportement du public.

Toutes les institutions culturelles (à l'exception de Bühnen Bern) ont de grands projets de construction et d'investissement en cours ou à venir.

Transports publics

BLS SA (y compris. BLS Netz AG), Aare Seeland Mobil SA, Berner Oberland Bahn (BOB), Chemin de fer du Jura (CJ), MOB – Compagnie de chemin de fer Montreux Oberland bernois SA, Regionalverkehr Bern-Solothurn AG (RBS), STI Beteiligungen AG

Rétributions versées par les pouvoirs publics: la procédure pénale relative à l'obtention de subventions trop élevées par BLS SA est en traitement auprès de l'Office fédéral des transports (OFT) et reste ouverte à ce jour. BLS SA met en œuvre différentes mesures à l'interne en vue d'améliorer la gouvernance.

En 2022, l'OFT a élaboré un guide avec l'aide des cantons, des entreprises de transport et d'autres parties prenantes importantes. Il s'agit d'un ensemble de directives pour les entreprises de transport actives dans le domaine du transport donnant droit à des subventions. Les premières directives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. D'autres suivront. Les entreprises de transport voient les prescriptions d'un œil critique en raison du manque de clarté des directives et des exigences très détaillées, qui entraînent une charge de travail supplémentaire et par conséquent des coûts supplémentaires pour les entreprises de transport.

Énergie: le risque de pénurie dans le domaine de l'énergie a causé un renchérissement des prix de l'électricité en 2022. Les parties prenantes et l'exploitante du système (CFF) élaborent des bases pour des concepts d'exploitation et des mesures d'économies correspondantes. Les prix élevés de l'électricité constituent un défi de taille pour les entreprises ferroviaires, en particulier lorsque des contrats avantageux de longue date ont dû être renégociés.

Coronavirus: en 2020 et 2021, la Confédération a versé des aides supplémentaires d'environ CHF 935 millions pour les transports publics et le transport ferroviaire de marchandises afin de compenser les effets de la pandémie de coronavirus. Durant l'exercice 2022, les retombées de la pandémie n'ont entraîné que des baisses de fréquentation et des manques à gagner modérés. La tendance est très positive en ce qui concerne le nombre de voyageuses et de voyageurs.

Les organisations chargées de tâches publiques et les participations relevant de l'intérêt public des premier et deuxième cercles conformément à l'annexe 1 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques qui sont mentionnées ci-après n'ont été affectées à aucun des blocs susmentionnés : Bedag informatique SA, Banque cantonale bernoise BCBE SA, Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), Caisse de pension bernoise (CPB), BKW SA, Assurance immobilière Berne (AIB), Banque nationale suisse, Made in Bern AG, Fondation bernoise de crédit agricole, Flughafen Bern AG, Immobiliengesellschaft Wankdorf AG (IWAG), Messepark Bern AG, SA Salines Suisses, SA Selfin Invest, Swisslos, Editions scolaires plus SA

2. Compte rendu des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public du deuxième cercle

Entreprise / Institution **Aare Seeland Mobil AG (ASM)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement de l'ASM: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Thomas Rufener (président du conseil d'administration) Martin Bütikofer (vice-président du conseil d'administration) Peter Haudenschild Matthias Daniel Gyga Kurt Fluri Véronique Marie Gigon Rolf Riechsteiner Barbara Schwickert Rick Straub
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Rick Straub
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Fredy Miller
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 246,5 (année précédente : 253,9 au 31 décembre 2021)
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 3,9 millions (valeur nominale), 37,94 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 46,44 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 12,77 millions – Prêts: - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 66,65 millions – remboursables: CHF 2,38 millions – remboursables à certaines conditions: CHF 64,26 millions

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Revenus d'exploitation (mio. CHF)	57,59	64,24
	Charges d'exploitation (mio. CHF)	58,93	62,73
	Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	-1,34	1,51
	Perte annuelle (mio. CHF)	-2,51	0,468
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes
			Total
	Conseil d'administration	2	7
	Direction	0	8
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y compris les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	60	60
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	15	15
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)	6	6
	Total des rémunérations versées à la direction	1445	1478
	Rémunération du/de la président-e de la direction	275	281
	Rémunération moyenne par membre de la direction	181	187
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Pas de variation importante par rapport à l'année précédente.		
Autres catégories d'actionnaires importantes	– Confédération suisse: 36,23 % du capital-actions – Communes: 14,5 % du capital-actions – Canton de Soleure: 3,36 % du capital-actions – Privés: 2,77 % du capital-actions – Actions propres: 0,88 % du capital-actions – Actions non converties: 4,23 % du capital-actions		
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022)		

Analyse de l'égalité sala-
riale

La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. ASM SA
déclare respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la
loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution **Ballenberg – Musée suisse en plein air**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, faire participer la population à la vie culturelle, préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles, ainsi qu'à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat) et l'article 6 l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Peter Flück (président) Bernadette Hänni Anita Abächerli Ivan Buck Hans Ulrich Glarner Peter Knutti Daniel Schild Manuel Strasser Ursula Trunz
Représentant.e.s du canton dans l'organe de direction stratégique	Hans Ulrich Glarner
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Martin Michel
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 60 (année précédente : 58)

Ampleur de l'engagement financier ²	Subvention d'exploitation annuelle : CHF 1 225 000 Subvention pour le projet d'un nouveau bâtiment d'accueil et d'une nouvelle surface d'exposition à l'entrée ouest : CHF 600 000 Subvention pour le remplacement des systèmes de détection d'incendie : CHF 100 000 Subvention pour le remplacement des dispositifs de fermeture : CHF 100 000 (Contribution à un projet de transformation [mesures de soutien prévues dans le domaine de la culture selon la loi fédérale COVID-19] : CHF 300 000, dont part cantonale : CHF 150 000)
--	--

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Nb de visiteurs·euses	215 278	195 878
	Degré de couverture des coûts I (recettes générées sans subvention cantonale par rapport aux charges totales)	86 %	89,45 %
	Degré de couverture des coûts II (recettes générées sans subvention publique par rapport aux charges totales) ³		85,05 %
	Charges totales (CHF)	11 402 311	11 371 300
	Bénéfice sur l'année (CHF)	13 819	5 540

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil de fondation	3	6	9
	Direction	1	2	3

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales et indemnités forfaitaires pour le/la président·e du conseil de fondation et la direction)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil de fondation ⁴	50	60
	Rémunération du/de la président·e du conseil de fondation	42	50

² Les subventions versées en plus des subventions d'exploitation sont des subventions d'investissement qui, selon le contrat de prestations, ne sont pas comprises dans les subventions d'exploitation.

³ Ces chiffres ne sont relevés que depuis 2022.

⁴ Y compris forfait pour les jetons de présence et les frais de déplacement

	Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président·e) ⁵	1	1
	Total des rémunérations versées à la direction ⁶	295	296
	Rémunération du/de la président·e de la direction	173	176
	Rémunération moyenne par membre de la direction	99	99
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Le président du conseil de fondation a été chargé par les autres membres de la fondation de diriger le projet « Westside » (nouveau bâtiment d'accueil et nouveau dépôt ainsi que nouvelle surface d'exposition à l'entrée ouest). La rémunération de cette tâche s'élève à TCHF 11. En outre, il reçoit, ou plus précisément son entreprise FS Impuls GmbH reçoit, une indemnité de TCHF 34 pour la responsabilité qu'il assume en matière de recherche/récolte de fonds, à l'instar de l'année précédente.		
Autres organes importants impliqués	Confédération		
Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire, car les éléments essentiels que doit comprendre une telle stratégie sont contenus dans le contrat de prestations conclu entre le Conseil-exécutif et la fondation Ballenberg – Musée suisse en plein air. Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022).		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2018 sur la base de l'article 2a de l'ordonnance sur les subventions cantonales (OCSu ; RSB 641.111). Selon les informations fournies par la fondation Ballenberg – Musée suisse en plein air, les obligations légales prévues par l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.		

⁵ Arrondie au millier de francs

⁶ Les frais liés au siège de la direction sont rémunérés sur mandat.

Entreprise / Institution **Berner Oberland Bahn (BOB)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Desserte en transports publics d'importantes destinations touristiques internationales – Renforcement du BOB: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	David-André Beeler, président Peter Balmer, vice-président Susanne Oertli, personne de confiance Confédération Andrea Schmid-Hess Martin Schmied Bettina Zinnert Cornelia Hofstetter
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Cornelia Hofstetter
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Urs Kessler
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 136 (année précédente : 140)		
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 4,2 millions (valeur nominale), 34,34 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 23,54 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 7,08 millions – Prêts: - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 44,96 millions – remboursables: CHF 0,02 million – remboursables à certaines conditions: CHF 44,94 millions		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Revenus d'exploitation (mio. CHF)	31,57	50,31

	Charges d'exploitation (mio. CHF)	26,25	30,59	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	-5,31	8,49	
	Bénéfice annuel (mio. CHF)	-6,10	7,79	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	4	3	7
	Direction	0	6	6
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y compris les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport	
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	121	161	
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	33	34	
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)	17	23	
	Total des rémunérations versées à la direction	375	392	
	Rémunération du/de la président-e de la direction	102	102	
	Rémunération moyenne par membre de la direction	62,5	65	
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucune modification du système de rémunération. La variation s'explique par la charge de travail supplémentaire durant l'année sous rapport (notamment le nombre et la durée des séances réalisées) et par les absences de certains membres du CA durant l'année précédente.			
Autres catégories d'actionnaires importantes	– Confédération suisse: 35,65 % du capital-actions – Rolly Fly SA Holding, Coire: 13,05 % du capital-actions – Jungfraubahn Holding AG, Interlaken: 8,13 % du capital-actions – Campden Development SA, British Virgin Islands: 3,23 % du capital-actions			
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022)			
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Les BOB déclarent respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.			

Entreprise / Institution **Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Sur mandat du canton, la CAB est responsable de la mise en œuvre des mesures d'améliorations structurelles (octroi de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations). Cette délégation de tâches se base sur l'article 45, alinéa 2 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) et sur l'article 19 de l'ordonnance du 5 novembre 1997 sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OASA ; RSB 910.113). Les détails de la délégation de tâches sont réglés dans une convention de prestations (CP) entre l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) et la CAB. Ces subventions aux investissements permettent de soutenir le développement et le maintien de structures compétitives dans le domaine de l'agriculture. En outre, en vertu de l'article 46 de l'ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts (OCFo ; RSB 921.111), la CAB exécute les crédits forestiers sur mandat de l'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN).
Forme juridique	Fondation conformément aux articles 80 ss CC
Membres de l'organe de direction stratégique	Ulrich Stoller (président) Etienne Klopfenstein Susanne Remund Stefan Schumacher Christoph Fankhauser Michael Gysi Daniel Hauert
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Michael Gysi
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Hans Oesch
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'agriculture et de la nature

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 2,55 (année précédente : 2,8)
Ampleur de l'engagement financier	Conformément à l'article 86 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1), les cantons couvrent les pertes consécutives à l'octroi de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations accordés par la Confédération. La responsabilité subsidiaire du canton de Berne pour les risques de défaillance vis-à-vis de la Confédération s'élevait fin 2022 à environ 442 millions de francs. Pendant l'année sous revue, le canton de Berne a indemnisé les frais administratifs de la CAB conformément à la convention de prestations à hauteur de CHF 418 895.

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport	
	Moyens fédéraux (y c. forestiers) (mio CHF)	431,8	441,85	
	Nouveaux crédits ap- prouvés	348	271	
	Montant total des cré- dits approuvés (mio CHF)	86,02	67,42	
	Montant moyen des crédits	247 200	248 800	
	Crédits payés (mio CHF)	62,69	56,27	
	Remboursements (mio CHF)	48,90	48,8	
	État du fonds de cou- verture des défail- lances	1 344 235	1 345 267	
	Défaillances de crédit	0	0	
	Interruptions de rem- boursements oc- troyées	23	23	
	Prolongations du dé- lai de paiement	42	32	
	<i>dont prolongations du délai de paiement</i>	<i>12</i>	<i>14</i>	
	<i>dont reports de la 1^{re} tranche d'amortisse- ment</i>	<i>30</i>	<i>18</i>	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et straté- gique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil de fonda- tion	1	6	7
	Direction	-	2	2
Présentation des rému- nérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (avec cotisations de l'employeur aux assurances so- ciales)		Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil de fondation		23,2	23,0

	Rémunération du/de la président·e du conseil de fondation	9,7	9,1
	Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président·e)	2,2	2,3
	Total des rémunérations versées à la direction	252,0	248,1
	Rémunération du/de la président·e de la direction	165,6	167,2
	Rémunération moyenne par membre de la direction	126,0	124,0
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Pas de variation importante		
Autres catégories d'actionnaires importantes	Aucune		
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 28 mars 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 28 mars 2022)		
Analyse de l'égalité salariale	Ne s'applique pas car la CAB ne compte que quatre collaboratrices et collaborateurs.		

Entreprise / Institution **Musée historique de Berne**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel
Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton.
Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, faire participer la population à la vie culturelle, préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles, ainsi qu'à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat) et l'article 6 l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat).

Forme juridique Fondation

Membres de l'organe de direction stratégique Luc Mentha (président)
Dr. Christophe von Werdt
Hans Ulrich Glarner
Ester Meier
Dr. Jürg Wichtermann
Annegret Hebeisen-Christen
Hans Georg Brunner
Daniel Kramer

Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique Luc Mentha
Hans Ulrich Glarner

Présidence de l'organe de direction opérationnelle Dr. Thomas Pauli-Gabi

Direction et office compétents Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT) Année sous rapport : 66,4 (année précédente : 71,1)

Ampleur de l'engagement financier Subvention d'exploitation : CHF 2 384 666
Subvention pour la conservation des tapisseries de César : CHF 50 000
Subvention pour les travaux de planification préliminaires en vue de la rénovation des bâtiments anciens : CHF 150 000

(Contribution à un projet de transformation [mesures de soutien prévues dans le domaine de la culture selon la loi fédérale COVID-19] : CHF 40 000, dont part cantonale : CHF 20 000)

Indicateurs clés relatifs à
l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Nb total de visiteurs·euses, y c. lors de manifestations	78 728	138 749
dont visiteurs·euses de l'exposition permanente	46 620	46 709
dont visiteurs·euses des expositions temporaires	22 210	70 300
Nb d'expositions temporaires présentées	3	4
Nb de visites guidées	560	984
Degré de couverture des coûts (recettes générées par rapport aux charges totales)	44,2 %	41,3 %
Charges totales (CHF)	12 840 638	12 161 106
Bénéfice sur l'année (CHF)	-16 404	14 793

Égalité des genres dans
les organes de direction
opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fondation	2	6	8
Direction	4	4	8

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil de fondation	20	20
Rémunération du/de la président·e du conseil de fondation	20	20
Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président·e)	0	0
Total des rémunérations versées à la direction	934	1 014

	Rémunération du/de la président·e de la direction	260	263
	Rémunération moyenne par membre de la direction	187	170
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Le conseil de fondation compte un membre supplémentaire et la direction en compte trois supplémentaires. Les deux membres nommés le 1 ^{er} septembre 2022 n'ont pas encore été pris en compte dans le rapport sur les rémunérations.		
Autres organes importants impliqués	La commune bourgeoise de Berne, la Ville de Berne, les autres communes de la Conférence régionale de Berne-Mittelland		
Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire, car les éléments essentiels que doit comprendre une telle stratégie sont contenus dans le contrat de prestations conclu entre le Conseil-exécutif et le Musée historique de Berne. Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022).		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2018 sur la base de l'article 2a de l'ordonnance sur les subventions cantonales (OCSu ; RSB 641.111). Selon les informations fournies par le Musée historique de Berne, les obligations légales prévues par l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.		

Entreprise / Institution **Bühnen Bern**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, faire participer la population à la vie culturelle, préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles, ainsi qu'à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées.
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Nadine Borter (présidente) Michael Kaufmann Dr. Marianne Keller Tschirren Sibyl Matter Ursula Nold Andreas Reber Ueli Studer
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Michael Kaufmann
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Florian Scholz
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 346 (année précédente : 347) À cela s'ajoutent environ 250 artistes invités et intérimaires par saison, dont les heures de travail ne sont pas converties en EPT.
Ampleur de l'engagement financier	Subvention d'exploitation de CHF 15 540 000 pour l'exercice 2021-2022

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente 2020/2021	Année sous rapport 2021-2022
Nb de représentations	173	424
Nb de visiteurs·euses (places occupées sans les représenta- tions données à d'autres endroits)	16 545	102 316
Degré de couverture des coûts	10,84 %	19,48 %
Charges totales (CHF)	43 123 947	48 778 187
Bénéfice sur l'année (CHF)	0	0

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fonda- tion	4	3	7
Direction	2	8	10

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances so- ciales)	Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous rapport
Total des rémunérations versées au con- seil de fondation	30	30
Rémunération du/de la président·e du con- seil de fondation	30	30
Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la prési- dent·e)	0	0
Total des rémunérations versées à la direc- tion	1 696	1 766
Rémunération du/de la président·e de la di- rection	268	300
Rémunération moyenne par membre de la direction	188	176

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur

La direction compte un membre supplémentaire. Au lieu d'avoir un seul directeur de concerts et d'opéras, la fondation compte désormais deux co-directeurs d'opéras. L'augmentation de la rémunération du président de la direction est due au fait que, durant la saison 2020-2021, il n'a perçu que

	ses honoraires de préparation lors des mois de juillet et d'août 2020 et pas son salaire complet.
Autres organes importants impliqués	La Ville de Berne, les autres communes de la Conférence régionale de Berne-Mittelland
Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire, car les éléments essentiels que doit comprendre une telle stratégie sont contenus dans le contrat de prestations conclu entre le Conseil-exécutif et la fondation Bühnen Bern. Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022).
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2018 sur la base de l'article 2a de l'ordonnance sur les subventions cantonales (OCSu ; RSB 641.111). Selon les informations fournies par Bühnen Bern, les obligations légales prévues par l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées. Le lancement d'une nouvelle analyse a été exigé en 2023.

Entreprise / Institution **Chemin de fer du Jura (CJ)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement des CJ: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	François-Xavier Boillat (président) Francis Daetwyler (vice-président) Jean Christophe Schwaab Nathalie Guex Elisabeth Baume-Schneider Géraldine Beuchat-Willemin Antoine Grandjean (jusqu'au 30 juin 2022) Jean-Daniel Jeanneret (à partir du 1 ^{er} juillet 2022)
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Nathalie Guex Francis Daetwyler
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Jean-Frédéric Python
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 168 (année précédente : 159)		
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 1,6 million, 14,5 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 27,1 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 1,89 million – Prêts: - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 10,46 millions – remboursables: CHF 0,36 million – remboursables à certaines conditions: CHF 10,10 millions		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Revenus d'exploitation (mio. CHF)	38,79	38,30

	Charges d'exploita- tion (mio. CHF)	38,42	37,62	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (CHF)	122 827	196 567	
	Bénéfice annuel (CHF)	891 594	196 567	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et straté- gique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'adminis- tration	3	4	7
	Direction	3	6	9
Présentation des rému- nérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y compris les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous rapport	
	Total des rémunérations versées au con- seil d'administration	73	69	
	Rémunération du/de la président-e du con- seil d'administration	20	20	
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la prési- dent-e)	8,7	8,2	
	Total des rémunérations versées à la direc- tion ⁷	1 846	2 013	
	Rémunération du/de la président-e de la di- rection ⁸	365	263	
	Rémunération moyenne par membre de la direction	184	223	
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Les variations de rémunération de la direction par rapport à l'année pré- cédente s'expliquent par des fluctuations de personnel durant l'année sous rapport. Le poste de « chef service marketing » était vacant ces der- nières années. Il a été repourvu en 2022 et a été étendu à « cheffe ser- vice clientèle ». Cela explique la hausse des charges salariales de l'en- semble de la direction.			
Autres catégories d'ac- tionnaires importantes	– Confédération suisse: 33,39 % du capital-actions – Canton du Jura: 36,71 % du capital-actions – Communes: 10 % du capital-actions – Privés: 5,37 % du capital-actions – Canton de Neuchâtel : 0,07 % du capital-actions			
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 dé- cembre 2022)			

⁷ Total pour la direction : y c. jours de vacances non pris, 2021 CHF 120 854, 2022 CHF 146 728.

⁸ Président de la direction : y c. jours de vacances non pris, 2021 CHF 93 183, 2022 CHF 93 514

Stratégie de surveillance (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022)

Analyse de l'égalité
salariale

La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Les CJ déclarent respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution **Flughafen Bern AG**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	L'aéroport de Berne constitue une infrastructure au service de l'économie. Répondant aux besoins du trafic de ligne et charter, de l'aviation d'affaires, de l'aviation générale (dont les vols relevant de la base fédérale, les vols de sauvetage et les vols de formation), il joue un rôle majeur pour l'économie et la société dans le canton de Berne et au sein de la Région capitale suisse, également dans le domaine hors aviation.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Alexandre Schmidt (président) Rudolf Stämpfli Sebastian Friess Urs Ryf Adrian Studer Marcel Zuckschwerdt Andrea Wucher Helene Niedhart
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Sebastian Friess
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Urs Ryf
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'économie

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 45,0 (année précédente : 38,3)		
Ampleur de l'engagement financier	Capital-actions, total : CHF 14,3 millions (valeur nominale) Part du canton de Berne : CHF 300 000 (1,8 %)		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Total du bilan (mio CHF)	18,4	18,0
	Chiffre d'affaires (mio CHF)	5,4	6,7
	Résultat de l'entreprise (mio CHF)	-0,1	0,1
	Produit de l'exploitation de l'aéroport (mio CHF)	5,0	6,4

	Nombre annuel de mouvements aériens commerciaux	7 141	8 505	
	Nombre annuel de mouvements aériens non commerciaux	44 651	44 191	
	Nombre de passagères et passagers par an dans le transport aérien commercial	17 805	43 759	
	Nombre de passagères et passagers par an dans le transport aérien non commercial	6 022	6 415	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	2	6	8
	Direction	0	2	2
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (rémunérations 2021 sans cotisations de l'employeur aux assurances sociales, rémunérations 2022 avec cotisations de l'employeur aux assurances sociales)		Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		45	52
	Rémunération du/de la président·e du CA		24	28
	Rémunération moyenne par membre du CA (sans le/la président·e du CA)		4	3
	Total des rémunérations versées aux membres de la direction		331	401
	Rémunération du/de la président·e de la direction		198	269
	Rémunération moyenne par membre de la direction		165	201
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	- Les indemnités versées au conseil d'administration ont légèrement augmenté. - Au cours des années précédentes (2020 et 2021), la direction a renoncé à 10 % de son salaire ainsi qu'à la part variable de son salaire.			
Autres catégories d'actionnaires importantes	Entreprises (78 %), particuliers (13 %), communes/cantons (7,3 %), associations (1,7 %)			

Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 1 ^{er} février 2023) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 1 ^{er} février 2023).
Analyse de l'égalité salariale	Non applicable car le nombre de collaboratrices et collaborateurs est inférieur à 100.

Entreprise / Institution **Haute École ARC Neuchâtel, Berne, Jura (HE-Arc)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Offre de formations tertiaires aux francophones du canton de Berne Développement d'une dynamique de proximité entre les formations et le milieu économique et industriel régional
Forme juridique	Convention intercantonale, établissement intercantonal de droit public
Membres de l'organe de direction stratégique	Crystel Graf, conseillère d'État du canton de Neuchâtel Christine Häsler, conseillère d'État du canton de Berne Martial Courtet, conseiller d'État du canton du Jura (président)
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Christine Häsler
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Brigitte Bachelard, directrice générale
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de l'enseignement supérieur

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année 2022 : 363 (année précédente : 350 ⁹)
Ampleur de l'engagement financier	Engagement BE : CHF 12,44 mio. ¹⁰ (CHF 12,36 mio.)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Nombre d'étudiantes et d'étudiants en formation de base HES-SO	21 674 (767 étudiant·e·s bernois·e·s)	21 011 (751 étudiant·e·s bernois·e·s)
dont HE-Arc	1 757 (321 étudiant·e·s bernois·e·s)	1 640 (323 étudiant·e·s bernois·e·s)

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Comité stratégique	2	1	3
Direction générale	3	4	7

⁹ Source : rapport de gestion 2022 de la HE-Arc

¹⁰ Source : comptes annuels 2022 provisoires de la HE-Arc

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au comité stratégique ¹¹		0
	Rémunération du/de la président·e du comité stratégique		0
	Rémunération moyenne par membre du comité stratégique (sans le/la président·e)		0
	Total des rémunérations versées à la direction générale		1 274,537
	Rémunération du/de la président·e de la direction générale		198,023
	Rémunération moyenne par membre de la direction générale		182,077
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Les rémunérations sont présentées pour la première fois lors de l'année sous rapport.		
Autres organes importants impliqués	Le canton de Neuchâtel et le canton du Jura		
Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire distincte du mandat de prestations en vertu du chiffre 9 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques, car tous les éléments que doit comprendre une telle stratégie selon le chiffre 9.5 des Lignes directrices sont contenus dans la convention HE-Arc ainsi que dans le contrat de prestations conclu entre les trois cantons compétents et la HE-Arc. Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 21 novembre 2022).		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Selon les informations fournies par la HE-Arc, l'égalité salariale est respectée.		

¹¹ Le comité stratégique se compose des conseillers d'État et ministre en charge de la formation cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel. Ils ne sont pas indemnisés pour leur participation au comité stratégique.

Entreprise / Institution **Hôpital du Jura bernois SA (HJB SA)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	L'HJB SA ¹² assure la couverture des besoins de la population du Jura bernois en soins aigus somatiques et psychiatriques hospitaliers de base, conformément à l'article 15, alinéas 1 et 2 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11).
Forme juridique	SA au sens des articles 620 ss CO
Membres de l'organe de direction stratégique	Représentants du canton de Berne, désignés par le Conseil-exécutif : Anthony Picard (président du conseil d'administration) Patrick Linder Annamaria Müller Représentants du groupe Swiss Medical Network Hospitals SA : Raymond Loretan Antoine Hubert Dominique Sartori D ^r Nicolas Belleux ¹³ D ^r Jan von Overbeck ¹⁴
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Aucun
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Alexandre Omont
Direction et office compétents	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	Année sous rapport : 730,7 (année précédente : 806 ¹⁵ (selon Swiss GAAP RPC))
Ampleur de l'engagement financier	Valeur nominale des actions ¹⁶ : CHF 3,95 mio Rémunération du canton pour les prestations fournies : CHF 25,7 mio ¹⁷ (contre CHF 24,2 mio en 2021)

¹² Dans l'ACE 1239/2016 du 9 novembre 2016, le Conseil-exécutif a désigné centres hospitaliers régionaux les sociétés suivantes :
- groupe de l'Île (Insel Gruppe AG) avec ses sites de Berne-Tiefenau, Aarberg, Münsingen et Riggisberg.

- Centre hospitalier Bienne SA,
- Regionalspital Emmental AG,
- SRO Spital Region Oberaargau AG,
- Spital STS AG,
- Spitäler Frutigen Meiringen Interlaken AG.

L'HJB SA, qui constitue une participation cantonale au sens de l'art. 40 LSH, est assimilé à un CHR.

¹³ Depuis l'assemblée générale ordinaire 2022

¹⁴ Depuis l'assemblée générale ordinaire 2022

¹⁵ 818,4 dans le rapport précédent

¹⁶ À la fin 2022, le capital-actions s'élevait au total à CHF 3,95 mio et le canton de Berne possédait 1 896 actions d'une valeur nominale de CHF 1 000 chacune. Le 16 janvier 2023, lors d'une assemblée générale extraordinaire, le capital-actions a été augmenté pour atteindre CHF 5 846 000, ce qui correspond à 5 846 actions d'une valeur nominale de CHF 1 000 chacune. Depuis, le groupe Swiss Medical Network Hospitals SA détient 35,1 % du capital-actions, le canton de Berne et la société Visana Beteiligungen AG 32,4 % chacun.

¹⁷ Y compris la filiale Hôpital de Moutier SA (HDM SA)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente ¹⁸	Année sous rapport
	Sorties hospitalières	4 548	4 836
	Points tarifaires ambulatoires	21 935 087	23 988 930
	Indice de casemix ¹⁹	--	--
	Points tarifaires ambulatoires en psychiatrie	5 020 440	5 207 113
	Journées de soins en psychiatrie	25 913 ²⁰	25 952
	Day mix index (DMI)	1,1	1,0
	Produits d'exploitation (mio CHF)	115,2 ²¹	126,3
	Charges d'exploitation (mio CHF)	115,5 ²²	123,0
	EBITDA (mio CHF)	-0,3	3,4
	Résultat annuel (mio CHF) ²³	-4,1	7,6
	Marge EBITDA	-0,3 %	2,6%
	Marge EBITDAR	1,0 %	3,7 %
	Degré de liquidité 2	116,6 % ²⁴	117,8 %
	Degré de couverture des immobilisations 2	111,8 % ²⁵	82,1 %
	Degré d'autofinancement	52,4 %	58,7 %
Egalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes
	Conseil d'administration	1	7
	Direction	1	5
			Total
			8
			6

¹⁸ Le compte de résultat 2021 présente de grandes différences tant dans sa structure que dans ses chiffres entre les rapports de gestion 2021 et 2022.

¹⁹ Cet indicateur n'est pas disponible pour le groupe. L'indice de casemix de l'HJB SA était de 0,72 en 2021 et de 0,73 en 2022 ; celui de l'HDM SA était de 0,77 en 2021 et de 0,81 en 2022.

²⁰ Le rapport de gestion 2021 indique 25 946 journées de soins en psychiatrie.

²¹ Le compte de résultat 2021 présente de grandes différences tant dans sa structure que dans ses chiffres entre les rapports de gestion 2021 et 2022. Il indique des produits d'exploitation de CHF 118,1 mio.

²² Le compte de résultat 2021 présente de grandes différences tant dans sa structure que dans ses chiffres entre les rapports de gestion 2021 et 2022. Il indique des charges d'exploitation de CHF 118,4 mio.

²³ Comme précisé au chiffre 3.6.17 du rapport de gestion, le résultat annuel 2022 a été impacté par des événements exceptionnels. La participation dans l'Institut de radiologie du Jura Bernois SA (IRJB) est passée de 49 % à 100 % (en coentreprise avec Swiss Medical Network SA), ce qui a conduit à un bénéfice extraordinaire de CHF 7,4 mio.

²⁴ Le rapport de gestion 2021 indique un degré de liquidité 2 de 97,2 %.

²⁵ Le rapport de gestion 2021 indique un degré de couverture des immobilisations 2 de 110,5 %.

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers de CHF (avec frais et débours + cotisations de l'employeur aux assurances sociales [selon rapport sur les indemnités])	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	(7) 92	(7,5) 100
	Rémunération du/de la président·e du conseil d'administration	42	49
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président·e)	(6) 8	(6,5) 8 ²⁶
	Total des rémunérations versées à la direction ²⁷	(6) 1 511	(6) 1 519
	Rémunération du/de la président·e de la direction ²⁸	354	284
	Rémunération moyenne par membre de la direction	251	253
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	C'est bien la rémunération de la personne présidant la direction qui est indiquée comme il se doit à l'avant-dernière ligne pour l'année sous rapport ; le montant de l'année précédente se rapportait quant à lui à la rémunération la plus élevée au sein de la direction (soit à celle du directeur médical). Il n'est donc pas pertinent de comparer ces données.		
Autres catégories d'actionnaires importantes	Swiss Medical Network Hospitals SA (52 % des actions)		
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022)		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse a été réalisée en 2022. D'après les renseignements fournis par le Réseau de l'Arc SA, les obligations légales en la matière relevant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes ont été respectées.		

²⁶ Trois membres du conseil d'administration, à savoir MM. Hubert, Loretan et Sartori, n'ont perçu aucune rémunération dans le cadre de leur mandat d'administrateurs en 2022.

²⁷ Suite à une restructuration au 1^{er} janvier 2021, la direction de l'HJB SA a été réorganisée pour se limiter à six personnes. La rémunération par membre de la direction a augmenté durant l'année sous revue.

²⁸ La rémunération indiquée dans le rapport de gestion 2021 est celle du directeur médical, le D^r Alain Kenfak ; le rapport de gestion 2022 indique la rémunération du président de la direction.

Entreprise / Institution **Haute École Pédagogique BEJUNE**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Offre de formation aux métiers de l'enseignement s'adressant aux étudiant·e·s francophones du canton de Berne, niveaux préscolaire et primaire, secondaire 1 et 2, pédagogie spécialisée et formation continue.
Forme juridique	Concordat intercantonal, établissement intercantonal de droit public
Membres de l'organe de direction stratégique	Crystel Graf, conseillère d'État du canton de Neuchâtel Christine Häslér, conseillère d'État du canton de Berne (présidente) Martial Courtet, conseiller d'État du canton du Jura
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Christine Häslér
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Maxime Zuber, recteur
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de l'enseignement supérieur

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 132,2 (année précédente : 130 ²⁹)
Ampleur de l'engagement financier	Contribution BE au fonctionnement de la HEP : CHF 5,66 mio. (CHF 5,67 mio.) Engagement BE pour les formatrices et formateurs en établissement : CHF 0,47 mio. (CHF 0,47 mio.) Enveloppe pour le mandat de prestations relatif à la formation continue des enseignantes et enseignants (frais préciputaires) : CHF 0,5 mio. (CHF 0,32 mio.) Frais annexes pour le site de Bienne : CHF 0,31 mio. (CHF 0,18 mio.)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Nombre d'étudiant·e·s formation de base	674	596
dont BE	165	133
Nombre d'étudiant·e·s formation continue ³⁰	340	242
dont BE	70	63

²⁹ Chiffre de l'année précédente mis à jour, car il n'était pas encore disponible au moment du reporting de 2021. Source : rapport bisannuel 2020-2022 de la HEP-BEJUNE

³⁰ Formations sanctionnées par un certificat ou une attestation et PIRACEF (« Programme intercantonal Romand de formation des enseignants en Activités Créatrices et en Économie Familiale »)

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Comité stratégique	2	1	3
Rectorat	1	2	3
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration ³¹		0
	Rémunération du/de la président·e du conseil d'administration		0
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président·e)		0
	Total des rémunérations versées au rectorat		569,402
	Rémunération du/de la président·e du rectorat		198,501
	Rémunération moyenne par membre du rectorat		189,801
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Les rémunérations sont présentées pour la première fois lors de l'année sous rapport.		
Autres organes importants impliqués	Le canton de Neuchâtel et le canton du Jura		
Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire distincte du mandat de prestations en vertu du chiffre 9 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques car, d'après la Direction de l'instruction publique et de la culture, tous les éléments que doit comprendre une telle stratégie selon le chiffre 9.5 des Lignes directrices sont contenus dans le concordat HEP-BEJUNE ainsi que dans le contrat de prestations conclu entre les trois cantons compétents et la HEP-BEJUNE. Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 21 novembre 2022).		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2022. Selon les informations fournies par la HEP-BEJUNE, l'égalité salariale est respectée.		

³¹ La HEP-BEJUNE n'a ni conseil d'administration, ni conseil de fondation. Sa conduite stratégique est assurée par le comité stratégique, l'organe suprême de la haute école (art. 26 du concordat HEP-BEJUNE). Cet organe se compose de la cheffe ou du chef de département en charge du dossier HEP de chaque canton signataire (art. 25, al. 2 du concordat HEP-BEJUNE).

Entreprise / Institution **Immobilien-gesellschaft Wankdorf AG (IWAG)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	L'IWAG administre en qualité de propriétaire l'immeuble sis au Schermenweg 5 à Berne. Le canton de Berne bénéficie de conditions de location intéressantes pour ces locaux qui accueillent plusieurs centaines de postes de travail.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Hans-Ulrich Kuhn (président) Stephan Breuer Peter Ramseier (jusqu'à l'assemblée générale du 1 ^{er} juin 2022) Markus Wyss Reto Marc Zurbuchen (depuis l'assemblée générale du 1 ^{er} juin 2022) Bruno Zurlinden
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Hans-Ulrich Kuhn Stephan Breuer Markus Wyss
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	La direction des affaires est confiée à l'étude notariale « Haussener und Partner Notare », représentée par Mme Flora Haussener, à Berne.
Direction et office compétents	Direction des finances, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	0
Ampleur de l'engagement financier	– Participation du canton de Berne au capital social de CHF 1,8 million : CHF 1,2 million, soit 66,7 % (actionnaire majoritaire) – Revenus des dividendes pour le canton : CHF 0,6 million (CHF 0,6 mio en 2021)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Bénéfice annuel (mio CHF)	0,371	0,954
Revenus des biens-fonds (mio CHF)	2,062	2,069
Charges d'exploitation (mio CHF)	1,370	0,667
Degré de liquidités 2	1 577,3 %	859,7 %
Degré de couverture des immobilisations 2	221,9 %	223,0 %
Part de capitaux propres	96,42 %	93,2 %

	Taux de locaux vacants	0,3 %	0,02 %
	Loyer (prix Ø par m²)	CHF 116	CHF 116
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	0	5
	Direction	La direction de l'IWAG est confiée à une étude notariale. C'est une femme qui assume ce mandat.	
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (sans jetons de présence [CHF 250 / séance] ni rémunérations versées aux membres de la Commission de construction, mais avec les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente ³²	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	43	43
	Rémunération du·de la président·e du conseil d'administration	10	10
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le·la président·e)	8	8
	Total des rémunérations versées à la direction	74	74
	Rémunération du·de la président·e de la direction	-	-
	Rémunération moyenne par membre de la direction	-	-
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucun écart n'est à signaler par rapport à 2021.		
Autres catégories d'actionnaires importantes	– Autohalle Kasinoplatz AG (22,22 %) – BELWAG AG (11,11 %)		
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par le Conseil-exécutif le 26 octobre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par le Conseil-exécutif le 26 octobre 2022)		
Analyse de l'égalité salariale	La société IWAG n'a pas d'employé·e. Sa direction est confiée à une étude notariale.		

³² Y compris versements additionnels 2020 (concerne uniquement le conseil d'administration)

Entreprise / Institution

Musée des Beaux-Arts de Berne

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, faire participer la population à la vie culturelle, préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles, ainsi qu'à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat) et l'article 6 l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Dr. Marcel Brülhart Alex Wassmer Franziska Burkhardt Mark Ineichen Franz Krähenbühl Ueli Winzenried Janine Aebi-Müller Barbara Luginbühl-Sieber Peter Keller
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Dr. Marcel Brülhart Alex Wassmer
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Dr. Nina Zimmer
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 43,85 (année précédente : 41,95)
Ampleur de l'engagement financier	Subvention d'exploitation annuelle : CHF 6 250 000

Subvention pour la remise en état des bâtiments et la construction d'un bâtiment de remplacement : CHF 200 000
Subvention pour le concours d'architecture : CHF 590 532
Subvention au titre des expositions de portée internationale : CHF 29 800
(Indemnité pour pertes financières [mesures de soutien selon la loi COVID-19 dans le domaine de la culture] : CHF 31 348, dont part cantonale : CHF 15 674)

Indicateurs clés relatifs à
l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Nb de visiteurs·euses	55 338	82 979
Nb d'expositions au total	6	5
Nb de rétrospectives	1	2
Nb d'expositions d'art contemporain	1	1
Nb de manifestations pour adultes liées à des expositions	226	194
Nb de manifestations pour les enfants et les jeunes	64	75
Degré de couverture des coûts (recettes générées par rapport aux charges totales)	34,9 %	26,8 %
Charges totales (CHF)	9 945 249	8 537 416
Perte annuelle (CHF)	-107 828	52 157

Égalité des genres dans
les organes de direction
opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fondation	3	7	10
Direction	3	2	5

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en CHF milliers ³³ (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales et indemnités forfaitaires pour le/la président·e du conseil de fondation et la direction)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil de fondation (50 %)	31	29
Rémunération du/de la président·e du conseil de fondation (50 %)	31	29

³³ Les membres de la direction et le conseil de fondation travaillent pour la fondation faîtière Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee. Les rémunérations versées (à l'exception de celles des conservatrices en chef) sont réparties à parts égales entre le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee.

	Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président·e)	0	0
	Total des rémunérations versées à la direction (50 %)	428	550
	Rémunération du/de la président·e de la direction (50 %)	151	151
	Rémunération moyenne par membre de la direction (50 %)	86	110
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Le nombre de membres au sein de la direction a été élargi à cinq depuis le 1 ^{er} septembre 2021. Les chiffres des années précédentes ne prennent en compte qu'au prorata la rémunération des deux membres supplémentaires.		
Autres organes importants impliqués	Aucune		
Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire, car les éléments essentiels que doit comprendre une telle stratégie sont contenus dans le contrat de prestations conclu entre le Conseil-exécutif et le Musée des Beaux-Arts de Berne. Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022).		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2022. Selon les informations fournies par le Musée des Beaux-Arts de Berne, les obligations légales prévues par l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.		

Entreprise / Institution **Made in Bern SA** (auparavant : BE! Tourismus SA)

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	En vertu de l'article 4a de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT ; RSB 935.211), le canton fonde et gère avec les destinations une société pour la prospection du marché. Made in Bern SA a pour but une prospection générale du marché, englobant toutes les destinations. La société peut assumer d'autres tâches dans le cadre de la promotion du site économique et touristique.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Patrik Scherrer (président du conseil d'administration) Andrea Wucher Alexander Rufibach Urs Kessler André Lüthi Lukas Eichenberger Oliver Waser
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Patrik Scherrer (président du conseil d'administration) André Lüthi Andrea Wucher
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Pascale Berclaz
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'économie

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 6,8 (année précédente : 6,5)		
Ampleur de l'engagement financier	Part du canton de Berne : CHF 147 000 (49 %) Subvention d'exploitation : CHF 2,5 millions (ACE 1124/2019) Crédit supplémentaire : CHF 1,43 million (ACE 355/2022)		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Total du bilan (mio CHF)	1,9	1,6
	Produit d'exploitation (mio CHF)	4,8	5,1
	Résultat de l'entreprise (CHF)	56 833	54 476
	Nombre de nuitées	4 106 248	5 449 304
	Moyens à libre disposition (mio CHF)	3,8	4,0

	Affectation des moyens selon les marchés (parts)			
	CH	56		58
	Europe	37		34
	Autres continents	7		8
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	1	6	7
	Direction	1	0	1
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (rémunérations 2021 sans cotisations de l'employeur aux assurances sociales ; rémunérations 2022 avec cotisations de l'employeur aux assurances sociales)		Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		56	62
	Rémunération du/de la président·e du CA		17	18
	Rémunération moyenne par membre du CA (sans le/la président·e du CA)		8	7
	Total des rémunérations versées aux membres de la direction		171	190
	Rémunération du/de la président·e de la direction		171	190
	Rémunération moyenne par membre de la direction		171	190
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	-			
Autres catégories d'actionnaires importantes	Destinations Interlaken, Jungfrauregion, Tourismus Adelboden Lenk Kandersteg, Gstaad Saanenland, Berne, Jura/Pays des Trois-Lacs.			
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023).			
Analyse de l'égalité salariale	Non applicable car le nombre de collaboratrices et collaborateurs est inférieur à 100.			

Entreprise / Institution **Messepark Bern AG**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	La société Messepark Bern AG est propriétaire des halles d'exposition ainsi que de l'espace extérieur du site de BERNEXPO. En vertu de l'article 1, alinéa 2 de la loi du 26 avril 2005 sur la participation à la société Messepark Bern AG (LPMB ; RSB 901.41), la participation doit permettre de favoriser l'exploitation, l'entretien, l'agrandissement et l'amélioration de l'infrastructure du site d'expositions de Berne.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Jürg Stöckli (président ; jusqu'au 21.07.2022) Andrea Wucher (présidente ; depuis le 21.07.2022) Rebecca Kull Markus Wyss Angelo Eggli Armin Berchtold Giorgio Albisetti
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	-
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Philippe Müller, Von Graffenried Liegenschaften AG
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'économie

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	La société Messepark Bern AG n'emploie aucun collaborateur.		
Ampleur de l'engagement financier	Capital-actions, total : CHF 38 millions (valeur nominale) Part du canton de Berne : CHF 3,4 millions (8,95 %) Subvention d'investissement promise de CHF 15 millions au maximum pour la construction de la nouvelle halle des fêtes de Berne (plan de versement provisoire : 2023 CHF 4,2 mio, 2024 CHF 6,2 mio, 2025 CHF 1,6 mio, versement final CHF 3,0 mio)		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Total du bilan (CHF mio)	60,7	63,8
	Chiffre d'affaires (CHF mio)	5,6	5,6
	Résultat de l'entreprise (CHF mio)	1,6	1,4
	Chiffre d'affaires locatif (mio CHF)	5,51	5,51

	Valeur des immobilisations corporelles (mio CHF)	55,2	58,3	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	2	5	7
	Direction	-	1	1
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers		Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		65	52,5
	Rémunération du/de la président·e du CA		65	52,5
	Rémunération moyenne par membre du CA (sans le/la président·e du CA)		0	0
	Total des rémunérations versées aux membres de la direction		42	35
	Rémunération du/de la président·e de la direction		42	35
	Rémunération moyenne par membre de la direction		42	35
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Les indemnités versées au conseil d'administration et à la direction ont diminué de 15 à 20 % en raison de changements au niveau des membres.			
Autres catégories d'actionnaires importantes	Mobilière Suisse Société d'assurances SA (15 %), HRS Holding AG / Visana Beteiligungen AG / groupe Securitas (10 % chacun), communes (environ 13 %)			
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023).			
Analyse de l'égalité salariale	Non applicable car la société n'emploie aucun collaborateur.			

Entreprise / Institution **MOB – Compagnie de chemin de fer Montreux Oberland bernois SA**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement du MOB: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Pierre Rochat, président Nicolas Vauclair, vice-président Fabienne Despot Nicolas Grandjean André Magnin Rolf Marchand François Margot Charles-André Ramseier Laurent Wehrli
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Rolf Marchand
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Georges Oberson
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 377 (année précédente : 354)		
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 3,9 millions, 18,8 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 48,96 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 4,95 millions – Prêts: - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 42,13 millions – remboursables: CHF 1,25 million – remboursables à certaines conditions: CHF 40,88 millions		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Revenus d'exploitation (mio. CHF)	81,51	93,82

	Charges d'exploitation (mio. CHF)	65,96	70,43	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	-7,82	2,51	
	Bénéfice annuel (mio. CHF)	-0,26	1,41	
Égalité des genres dans les organes de di- rection opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'adminis- tration	1	8	9
	Direction	1	6	7
Présentation des rému- nérations des organes de direction opération- nelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y compris les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous rapport	
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		118	118
	Rémunération du/de la président-e du con- seil d'administration		36	36
	Rémunération moyenne par membre du con- seil d'administration (sans le/la président-e)		10	10
	Total des rémunérations versées à la direc- tion		1 227	1 261
	Rémunération du/de la président-e de la di- rection		263	263
	Rémunération moyenne par membre de la direction		175	180
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Variations liées à la compensation du renchérissement.			
Autres catégories d'ac- tionnaires importantes	– Confédération suisse: 43,1 % du capital-actions – Canton de Vaud: 17,4 % du capital-actions – Rollyfly S.A. Holding: 7,9 % du capital-actions – Commune de Montreux: 3,7 % du capital-actions – Canton de Fribourg: 3,1 % du capital-actions			
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 dé- cembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvé par la Direction compétente le 8 dé- cembre 2022)			
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Le MOB déclare respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. La prochaine analyse aura lieu en 2024.			

Entreprise / Institution **RBS - Regionalverkehr Bern-Solothurn AG**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement de RBS: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Kurt Fluri, président et représentant du canton de Soleure Franziska Hügli, Muri bei Bern, vice-présidente Christian Albrecht, Kiesen, représentant du canton de Berne Severin Rangosch, Bremgarten (AG), représentant de la ville de Berne Pol Pudminger, Oberburg David Issler, Zurich Hans Schatzmann, Wangen an der Aare Sandra Vontobel, Meilen
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Christian Albrecht
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Fabian Schmid
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 465,6 (année précédente : 461,9)		
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 7,8 millions (valeur nominale), 34,7 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 64,39 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 20,38 millions – Prêts: - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 186,2 millions – remboursables: CHF 4,68 millions – remboursables à certaines conditions: CHF 181,52 millions		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Produits nets résultant de livraisons et de prestations (revenus d'exploitation) (mio. CHF)	113,32	130,20

	Charges d'exploitation (mio. CHF)	117,03	124,15	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	-3,71	-6,05	
	Bénéfice annuel (mio. CHF)	-5,04	4,80	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et straté- gique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'adminis- tration	2	6	8
	Direction	1	6	7
Présentation des rémuné- rations des organes de di- rection opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y compris les cotisations patronales aux assurances so- ciales)	Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous rapport	
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	64,1	63,1	
	Rémunération du/de la président-e du con- seil d'administration	10	10	
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la prési- dent-e)	5,4	7,6	
	Total des rémunérations versées à la direc- tion	1 536	1 503	
	Rémunération du/de la président-e de la di- rection	280	282	
	Rémunération moyenne par membre de la direction	219	215	
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Il n'y a pas de variations importantes par rapport à l'année précédente.			
Autres catégories d'ac- tionnaires importantes	– Confédération suisse: 31 % du capital-actions – BERNMOBIL: 15 % du capital-actions – Canton de Soleure: 8 % du capital-actions – Privés: 6 % du capital-actions – Ville de Soleure, communes: 5 % du capital-actions			
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 dé- cembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvé par la Direction compétente le 8 dé- cembre 2022)			
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. RBS SA déclare respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.			

Entreprise / Institution **Éditions scolaires plus SA**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Élaboration de matériel d'enseignement de qualité sur la base de concepts solides et des plans d'études cantonaux actuels ou à venir au niveau de l'école obligatoire. Fourniture aux écoles du matériel d'enseignement et d'autres supports scolaires avec un bon rapport qualité-prix.
Forme juridique	Société anonyme
Membres de l'organe de direction stratégique	Irene Frei (présidente) Martin Hitz Susanne Müller Werner Schiesser Hansi Voigt
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Susanne Müller
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Dr. Dieter Spahni
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 36,6 (année précédente : 34,6)	
Ampleur de l'engagement financier	Le canton de Berne détient 50 % du capital social, qui s'élève à CHF 2,2 millions.	
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Année précédente en CHF milliers	Année sous rapport en CHF milliers
Produit d'exploitation	21 150	21 050
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	1360	232
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)	319	-1 459
Résultat de l'entreprise	0	-1 674
Total du bilan	16 054	16 291
Fonds propres	14 032	12 358
Taux d'autofinancement	87 %	76 %

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	2	3	5
Direction	1	4	5
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	110	88
	Rémunération du/de la président·e du conseil d'administration	49	33
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président·e)	22	14
	Total des rémunérations versées à la direction	829	821
	Rémunération du/de la président·e de la direction	182	168
	Rémunération moyenne par membre de la direction	165	164
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Contrairement à l'année précédente, le conseil d'administration n'a pas eu à fournir de prestations supplémentaires importantes durant l'année sous rapport.		
Autres organes importants impliqués	Le canton d'Argovie détient aussi 50 % du capital social.		
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente et le canton d'Argovie le 26 août 2020) Stratégie de surveillance (sera traitée par la Direction compétente lors du second semestre 2023)		
Analyse de l'égalité salariale	La loi sur l'égalité (LEg ; RS 151.1) oblige les organismes employant 100 personnes ou plus à effectuer une analyse de l'égalité salariale. Vu le nombre de personnes employées par les Éditions scolaires plus SA, il n'est pas nécessaire d'effectuer une telle analyse.		

Entreprise / Institution **SA Salines Suisses**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton La société SA Salines Suisses exerce par ses activités le droit régalien des cantons d'importer et de vendre en Suisse du sel et des mélanges de sel contenant 30 % ou plus de chlorure de sodium et de saumure. Ces dernières années, elle a étendu son domaine d'activité à toute la Suisse en reprenant la Saline de Bex (intégration opérationnelle). Les deux entreprises ont fusionné en 2021. Grâce à sa participation, le canton de Berne peut assurer son approvisionnement en sel, en particulier pour l'entretien hivernal des routes qui permet de garantir la mobilité et donc l'activité économique. Les autres produits issus du sel que produit SA Salines Suisses couvrent tous les besoins et domaines d'utilisation de la population suisse.

Forme juridique Société anonyme au sens des articles 620 et suivants du Code des obligations

Membres de l'organe de direction stratégique Jusqu'au 9 décembre 2022, le conseil d'administration se composait d'au moins 26 membres. Les cantons actionnaires et la Principauté de Liechtenstein étaient tenus de proposer chacun un·e représentant·e à l'assemblée générale. À l'occasion de la réforme réalisée en 2021 et 2022, la société a décidé de réduire le nombre des membres du conseil d'administration de 27 à une fourchette située entre cinq et neuf membres. Le premier conseil d'administration ainsi réduit a été élu le 9 décembre 2022.

Conseil d'administration jusqu'au 9 décembre 2022

Conseillère d'État Astrid Bärtschi, BE
Conseillère d'État Rosalie Beuret Siess, JU
Conseiller d'État Alfred Bossard, NW
Conseillère d'État Maya Büchi-Kaiser, OW
Conseiller d'État Markus Dieth, AG
Trésorier Ruedi Eberle, AI
Köbi Frei, président (pas représentant des actionnaires)
Conseiller d'État Peter Hodel, SO
Conseiller d'État Urs Janett, vice-président, UR
Conseiller d'État Laurent Kurth, NE
Conseiller d'État Anton Lauber, BL
Conseiller d'État Marc Mächler, SG
Conseiller d'État Urs Martin, TG
Conseiller d'État Kaspar Michel, SZ
Suppléante du chef du gouvernement Sabine Monauni, Principauté de Liechtenstein
Conseiller d'État Benjamin Mühlemann, GL
Conseiller d'État Christian Rathgeb, GR
Conseiller d'État Roberto Schmidt, VS
Conseiller d'État Jean-Pierre Siggen
Conseiller d'État Paul Signer, AR
Conseillère d'État Tanja Soland, BS
Conseillère d'État Cornelia Stamm Hurter, SH
Conseiller d'État Ernst Stocker, ZH
Conseiller d'État Heinz Tännler, ZG
Pierre-François Veillon, VD

Conseiller d'État Christian Vitta, TI
Conseiller d'État Reto Wyss, LU

Membres du comité du conseil d'administration jusqu'au 9 décembre 2022

Köbi Frei, président
Conseiller d'État Urs Janett, vice-président, UR
Conseiller d'État Markus Dieth, AG
Conseiller d'État Tanja Soland, BS
Conseiller d'État Anton Lauber, BL
Conseiller d'État Ernst Stocker, ZH
Pierre-François Veillon, VD
Conseiller d'État Christian Rathgeb, GR

Membres du conseil d'administration à partir du 9 décembre 2022

Köbi Frei, président
Maya Büchi-Kaiser
Monica Duca Widmer
Patricia Kettner
Stephanie Matter
Christian Rathgeb
Claude Risch
Pierre-François Veillon
Andrea von Kaenel

Représentant·e·s du
canton dans l'organe de
direction stratégique

La directrice des finances, Astrid Bärtschi, était représentée au conseil
d'administration jusqu'au 9 décembre 2022.

Présidence de l'organe
de direction opération-
nelle

Urs Ch. Hofmeier, directeur général

Direction et office
compétents

Direction des finances, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collabora-
teurs et collaboratrices
(EPT)

Année sous rapport : 238,9 (214,2 en 2021). En date du 1^{er} janvier 2022,
la SA Salines Suisses a repris les activités touristiques de la Fondation
Mines de Sel de Bex ainsi que les membres de son personnel.

Ampleur de l'engage-
ment financier

Le capital-actions de la société s'élève à CHF 11 164 000. Il est réparti en
11 164 actions nominales entièrement libérées, d'une valeur nominale de
CHF 1000 chacune. Le canton de Berne dispose de 1 480 actions, ce qui
représente une part totale de 13,3 %.

Revenus des dividendes pour le canton de Berne : CHF 0 (CHF 0,33 mio
en 2021)

Restitution des taxes de régle : CHF 109 668 (CHF 128 989 en 2021)

La SA Salines Suisses ne répond de ses engagements qu'à concurrence
de sa fortune sociale. La société a conclu des assurances responsabilité

civile en fonction du type et du volume des risques ainsi qu'une assurance responsabilité civile des organes pour le conseil d'administration et la direction. D'autre part, la responsabilité telle que définie par le droit des sociétés s'applique selon les dispositions prévues par le Code des obligations.

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Produit des ventes de sel (mio CHF)	143,0	104,2
	Bénéfice net (mio CHF)	24,3	-5,0
	Total du bilan (mio CHF)	292,3	282,0
	Revenus d'exploita- tion (mio CHF)	120,3	98,5
	EBIT (mio CHF)	29,4	-7,9
	Degré de couverture des immobilisa- tions 1	117,2 %	104,4 %
	Degré de couverture des immobilisa- tions 2	141,1 %	133,5 %
	Degré de liquidités 2	557,4 %	377 %
	Part des capitaux propres	76,5 %	72,8 %
	Consommation d'électricité par tonne de sel (en CHF et en kWh)	21.2 198,18 kWh	26.21 189,13 kWh
	Stocks de sel au 30.11 (en tonnes)	225 457	217 069
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et straté- gique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes
	Conseil d'administration	6	21
	Direction	2	7
Total			
27*			
* Situation jusqu'à l'AG extraordinaire du 9 décembre 2022. À partir de cette date, le CA, dont la taille a été réduite, se compose de cinq femmes et de quatre hommes.			

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique ³⁴	Rémunérations en milliers CHF (avec cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	246	355
	Rémunération du·de la président·e du conseil d'administration	75	67
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le·la président·e)	9	11
	Total des rémunérations versées à la direction	2 096	1 867
	Rémunération du·de la président·e de la direction	443	403
	Rémunération moyenne par membre de la direction	236	244
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	À l'occasion de l'AG extraordinaire du 9 décembre 2022, la SA Salines Suisses a élu un nouveau conseil d'administration (qui passe de 27 à 9 membres). La rémunération fixe était auparavant versée au milieu de l'exercice (en juin) après l'AG. En 2022, en sus de ce versement en juin, les anciens membres du CA ont encore reçu 7/12e de la rémunération fixe en décembre. Durant cet exercice, les membres du nouveau CA n'ont pas encore touché de rémunération.		
Autres catégories d'actionnaires importantes	Le canton de Bâle-Ville est le plus important actionnaire, avec 1 523 actions. Le canton de Berne se situe au 2^e rang avec 1 480 actions, et le canton de Zurich au 3^e rang avec 1 361 actions. Le canton de Vaud détient plus de 1 111 actions, tandis qu'avec 48 actions chacun, les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, d'Obwald et de Nidwald disposent des plus petites parts du capital. La Principauté de Liechtenstein détient 53 actions. Selon le rapport de gestion de 2022, les Salines Suisses détiennent les participations suivantes : – Rheinsalz AG, Pratteln (55 %) – Agrosal GmbH, Heilbronn D (45 %)		
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée le 15 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée le 15 décembre 2022)		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale remonte à 2021. Selon les renseignements fournis par la SA Salines Suisses, cette dernière satisfait aux obligations légales énoncées à l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.		

³⁴ Les rémunérations versées au conseil de fondation comprennent les jetons de présence et les indemnités de déplacement. La rémunération du président de la direction comprend les composantes variables.

Entreprise / Institution **SA SelfFin Invest**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Cette société a pour buts le financement, l'administration et l'exploitation de biens, de participations et de droits. Elle réalise principalement toutes sortes d'opérations financières, commerciales et de financement, notamment dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. En 2013, la SA Salines Suisses a externalisé des placements financiers dans sa filiale SelfFin Invest SA. Cette opération avait d'une part pour objectif de séparer l'activité opérationnelle des Salines Suisses de l'administration et de l'exploitation des réserves financières stratégiques afin de renforcer la transparence. D'autre part, elle visait à créer les conditions nécessaires pour que le canton de Vaud puisse participer de manière appropriée à la SA Salines Suisses et adhérer à la Convention intercantonale sur la vente du sel en Suisse. Dans un deuxième temps, il était prévu de répartir entre les cantons actionnaires (Principauté de Liechtenstein exclue) la participation détenue dans la nouvelle société, par le biais d'une distribution extraordinaire de dividendes sous forme d'actions. Enfin, dans un troisième temps, la SA Salines Suisses a acquis 1 000 actions propres auprès des cantons actionnaires, afin de les transférer au canton de Vaud en tant que nouvel actionnaire. La SA SelfFin Invest sert à financer les investissements des Salines Suisses pour la durée de la prochaine concession.
Forme juridique	Société anonyme au sens des articles 620 et suivants du Code des obligations
Membres de l'organe de direction stratégique	Le conseil d'administration se compose des six membres suivants : Urs Janett, président Markus Dieth, vice-président Christian Rathgeb Tanja Soland Anton Lauber Ernst Stocker
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	-
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Urs Ch. Hofmeier, président de la direction
Direction et office compétents	Direction des finances, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	La gestion de la fortune incombe au personnel de la société ainsi qu'à des collaborateurs et collaboratrices de la SA Salines Suisses. En 2022, une personne des Salines Suisses travaillait ainsi pour la SA SelfFin Invest.
---	---

Ampleur de l'engagement financier

Le capital-actions de la société s'élève à CHF 10 millions. Le canton de Berne possède 1 596 actions d'une valeur nominale de CHF 1 000 chacune.
Revenus des dividendes pour le canton de Berne : CHF 0 (0,64 mio en 2021).

La société SA Selfin Invest ne répond de ses engagements qu'à concurrence de sa fortune sociale. La société a conclu des assurances responsabilité civile en fonction du type et du volume des risques ainsi qu'une assurance responsabilité civile des organes pour le conseil d'administration et la direction. D'autre part, la responsabilité telle que définie par le droit des sociétés s'applique selon les dispositions prévues par le Code des obligations.

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Bénéfice annuel (mio CHF)	9,6	- 6,3
Revenus financiers (mio CHF)	14,0	4,0
Actif immobilisé (mio CHF)	113,0	102,5
Total du bilan (mio CHF)	147,1	134,1
EBIT	- 0,5	- 0,4
Degré de couverture des immobilisations 1	128,4 %	130,5 %
Rendement des capitaux propres	6,6 %	- 4,7 %

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	1	5	6
Direction	1	1	2

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique³⁵

Rémunérations en milliers CHF (avec cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	15	9
Rémunération du/de la président·e du conseil d'administration	2	1,5

³⁵ Les rémunérations versées au conseil de fondation comprennent les jetons de présence et les indemnités de déplacement. La rémunération du président de la direction comprend les composantes variables.

	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le·la président·e)	2	1,5
	Total des rémunérations versées à la direction ³⁶	-	-
	Rémunération du·de la président·e de la direction ³⁶	-	-
	Rémunération moyenne par membre de la direction ³⁶	-	-
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Le conseil d'administration compte un membre de moins que lors des exercices précédents.		
Autres catégories d'actionnaires importantes	Canton ZH : 1 468 actions Canton BS : 1 388 actions Canton AG : 800 actions Les actionnaires de la SA SelfFin Invest sont exclusivement les cantons (Vaud excepté).		
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée le 15 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée le 15 décembre 2022)		
Analyse de l'égalité salariale	Voir les indications à ce propos concernant la SA Salines Suisses.		

³⁶ Les rémunérations de la direction et de son·sa président·e sont comprises dans les rémunérations qui leur sont versées dans le cadre de leur engagement à la SA Salines Suisses. Cette dernière les facture à la société SelfFin Invest SA.

Entreprise / Institution **Spital Netz Bern Immobilien AG (SNBI AG)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	La société SNBI AG fait partie du groupe de l'Île (Insel Gruppe AG). Elle est la propriétaire des immeubles de l'ancien centre hospitalier régional Spitalnetz Bern AG. Ces infrastructures, gérées par le groupe de l'Île, font l'objet de contrats de location à long terme fondés sur les coûts.
Forme juridique	SA au sens des articles 620 ss du Code des obligations (CO)
Membres de l'organe de direction stratégique	Le conseil d'administration de la société SNBI AG est identique à celui du groupe de l'Île.
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Aucun
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	La société SNBI AG est dotée de la même présidence que le groupe de l'Île.
Direction et office compétents	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	Aucun		
Ampleur de l'engagement financier	Valeur nominale des actions :		CHF 8,3 mio
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Revenus des immeubles (mio CHF)	7,3	8,0
	Charges d'exploitation (mio CHF)	1,4	1,5
	Résultat annuel (mio CHF)	0,3	0,2
	Degré de liquidité 2	613,1 %	487,0 %
	Degré de couverture des immobilisations 2	112,5 %	112,3 %
	Degré d'autofinancement	98,0 %	97,4 %
Egalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique	La représentation des genres correspond à celle du groupe de l'Île : voir le compte rendu concernant celui-ci (premier cercle).		
Présentation des rémunérations des organes	Les rémunérations sont gérées et financées globalement par le groupe de l'Île. Il n'est versé aucune autre indemnité.		

de direction opération-
nelle et stratégique

Justification des écarts
par rapport à l'exercice
antérieur

Autres catégories d'ac- tionnaires importantes	Aucune
---	--------

Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022)
-------------------------	--

Analyse de l'égalité salariale	La société SNBI AG n'emploie pas de personnel.
-----------------------------------	--

Entreprise / Institution **STI Beteiligungen AG**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement de la société STI Beteiligungen AG : augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités – Depuis le passage à une structure de holding en 2019, le canton conserve sa part dans la société mère, STI Beteiligungen AG. L'intérêt du canton réside en premier lieu dans le maintien de la valeur de la participation et dans le transport régional de voyageurs, raison pour laquelle le présent reporting présente la situation de la société STI Bus AG.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Hans Rudolf Zaugg (président) Stefan Schneeberger (vice-président) Peter Balmer Susanne Huber
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	aucun·e
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Thomas Wegmann
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 297 (année précédente : 308)
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: 392 500 CHF, 24,53 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 27,07 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 19,7 millions – Prêts: - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 0 – remboursables: CHF 0 – remboursables à certaines conditions: CHF 0

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Revenus d'exploitation (mio. CHF)	45,42	51,70
	Charges d'exploitation (mio. CHF)	40,03	46,57
	Résultat d'exploitation (EBIT) (CHF)	525 440	652 360
	Bénéfice annuel (CHF)	-238 747	771 256

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	1	3	4
Direction	0	5	5

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y compris les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil d'administration		65	65
Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration		20	20
Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)		15	15
Total des rémunérations versées à la direction		1 038	1 082
Rémunération du/de la président-e de la direction		247	267
Rémunération moyenne par membre de la direction		207	216

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Pas de variations importantes par rapport à l'année précédente. L'augmentation de la rémunération du président de la direction résulte d'une seconde activité (secrétaire du CA) au sein de STI AG.
---	---

Autres catégories d'actionnaires importantes	– Communes: 28,4 % du capital-actions – AEK Sparkasse: 22,33 % du capital-actions – Privés: 11,65 % du capital-actions – Actions non enregistrées (actionnaires non connus): 12,74 % du capital-actions
--	--

Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022)
------------------------	---

Stratégie de surveillance (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022)

Analyse de l'égalité salariale

La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2022. STI AG déclare respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution **Swisslos**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Swisslos Loterie Intercantonale exploite des jeux d'argent sur mandat des cantons signataires conformément à la loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr), au concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA) et à la Convention intercantonale sur l'organisation commune des jeux d'argent (IKV). Les cantons affectent l'intégralité des bénéfices nets des jeux d'argent à des buts d'utilité publique dans les domaines culturel, social et sportif (art. 125, al. 1 LJAr, art. 26 de la loi cantonale sur les jeux d'argent [LCJA]).
Forme juridique	Société coopérative selon les articles 828 et suivants du Code des obligations (CO)
Membres de l'organe de direction stratégique	L'assemblée générale se compose de membres du gouvernement de tous les cantons germanophones, du Tessin (un par canton) et de la principauté du Liechtenstein. Conseil d'administration : Josef Dittli, conseiller aux États UR (président) Paul Signer, conseiller d'État AR (vice-président) Guido Graf, conseiller d'État LU Hans-Jürg Käser, ex-conseiller d'État BE Dr. Cornelia Stamm Hurter, conseillère d'État SH Ernst Stocker, conseiller d'État ZH Benedikt Würth, conseiller aux États SG
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Hans-Jürg Käser, ex-conseiller d'État BE
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Dr. Roger Fasnacht
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 177 (année précédente : 180)		
Ampleur de l'engagement financier	-		
Indicateurs clés	Indicateur (mio. CHF)	Année précédente	Année sous rapport
	Produit brut des jeux	699	737
	Bénéfice net à répartir	491	490
	issu du secteur des lotos	312	302
	issu du secteur des billets	111	100

	issu du secteur des paris sportifs	68	88
	à la Fondation suisse pour l'encouragement du sport en faveur de Swiss Olympic, du football et du hockey sur glace suisses et de l'Aide sportive	53	56
	aux fonds de loterie cantonaux	438	434
	dont au canton de Berne	69,42	68,7
	Charges d'exploitation	84,7	83,6
	Bénéfice	490,5	483
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes
			Total
	Conseil d'administration	1	6
	Direction	1	6
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration ³⁷	151	145
	Rémunération du/de la président·e du conseil d'administration		
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président·e)		38
	Total des rémunérations versées à la direction	2 070	2 110
	Rémunération du/de la président·e de la direction		38
	Rémunération moyenne par membre de la direction		
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	-		
Autres organes importants impliqués	Les autres cantons suisses alémaniques, le Tessin et la principauté du Liechtenstein		
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire et stratégie de surveillance (approuvées par la Direction compétente le 1 ^{er} décembre 2022)		

³⁷ Dont CHF 56 (année précédente : CHF 60) sont allés directement aux cantons (membres du conseil d'administration qui sont également conseillers d'État).

³⁸ Swisslos estime que les bases légales dans le domaine des jeux d'argent (CJA, IKV, Cst., LJAr) constituent son cadre de surveillance contraignant et qu'elle n'est donc pas dans l'obligation de divulguer l'intégralité des rémunérations.

Analyse de l'égalité salariale

La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Selon les informations fournies par Swisslos, les obligations légales prévues par l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.

Entreprise / Institution

Zentrum Paul Klee - Maurice E. and Martha Müller Foundation

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, faire participer la population à la vie culturelle, préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles, ainsi qu'à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat) et l'article 6 l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Dr. Marcel Brühlhart Alex Wassmer Franziska Burkhardt Mark Ineichen Franz Krähenbühl Ueli Winzenried Janine Aebi-Müller Barbara Luginbühl-Sieber Peter Keller
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Dr. Marcel Brühlhart Alex Wassmer
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Dr. Nina Zimmer
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 48 (année précédente : 48,05)
Ampleur de l'engagement financier	Subvention d'exploitation annuelle : CHF 6 318 000

Étude de projet concernant la remise en état en matière de technique du
bâtiment et de technique de sécurité : CHF 122 943
Réalisation de la remise en état en matière de technique du bâtiment et de
technique de sécurité : CHF 1 100 000
Subvention au titre des expositions de portée internationale : CHF 380 000

Indicateurs clés relatifs à
l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rap- port
Nb total de visiteurs·euses du Zentrum Paul Klee	86 627	139 916
dont nb de visiteurs·euses des expositions	68 045	97 758
Nb d'expositions au total	7	7
Nb d'expositions comportant des œuvres issues de la collection du musée	3	3
Nb de manifestations pour les adultes (p. ex. visites guidées publiques, entretiens avec des artistes, visionnages d'images, ateliers, introductions)	227	334
Degré de couverture des coûts (recettes générées par rapport aux charges totales)	34 %	49 %
Charges totales (CHF)	10 156 898	10 999 254
Perte annuelle (CHF)	-28 907	96 230

Égalité des genres dans
les organes de direction
opérationnelle et straté-
gique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fonda- tion	3	7	10
Direction	3	2	5

Présentation des rémuné-
rations des organes de di-
rection opérationnelle et
stratégique

Rémunérations en CHF milliers ³⁹ (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales et indemnités forfaitaires pour le/la président·e du conseil de fondation et la direction)	Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil de fondation (50 %)	31	29

³⁹ Les membres de la direction et le conseil de fondation travaillent pour la fondation faîtière Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee. Les rémunérations versées (à l'exception de celles des conservatrices en chef) sont réparties à parts égales entre le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee.

	Rémunération du/de la président·e du conseil de fondation (50 %)	31	29
	Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président·e)	0	0
	Total des rémunérations versées à la direction (50 %)	421	542
	Rémunération du/de la président·e de la direction (50 %)	151	151
	Rémunération moyenne par membre de la direction (50 %)	84	108
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Le nombre de membres au sein de la direction a été élargi à cinq depuis le 1 ^{er} septembre 2021. Les chiffres des années précédentes ne prennent en compte qu'au prorata la rémunération des deux membres supplémentaires.		
Autres organes importants impliqués	Aucune		
Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire, car les éléments essentiels que doit comprendre une telle stratégie sont contenus dans le contrat de prestations conclu entre le Conseil-exécutif et la Zentrum Paul Klee – Maurice E. and Martha Müller Foundation. Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022).		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2022. Selon les informations fournies par le Zentrum Paul Klee, les obligations légales prévues par l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.		